

# Inscriptions

sur [www.chartres.fr](http://www.chartres.fr), rubrique « services en ligne »  
puis « portail famille »

Pour les résidents chartrains

• à partir du lundi 5 septembre 2022

Pour tous

• à partir du mercredi 7 septembre 2022, 14 h

Aucune réservation ou inscription ne sera réalisée par téléphone.

L'inscription est prise en compte après :

- Signature de l'autorisation parentale par le responsable légal.
- Règlement de la cotisation.
- Fourniture du questionnaire de santé «QS - SPORT» (*document CERFA n°15699\*01, téléchargeable sur [www.chartres.fr/ecole-des-sports](http://www.chartres.fr/ecole-des-sports)*).
- Fourniture d'une photocopie du brevet de natation sur 50 m pour le cycle du mardi chez les 2012-2013.

# Tarifs

**1 cycle annuel**

Chartrains: 31 €

Non Chartrains: 44,50 €

## RENSEIGNEMENTS

Direction Jeunesse et Sport,  
Grands Équipements

Tél.: 02 37 18 47 70 (de 9 h à 17 h)

[ecole-sports@agglo-ville.chartres.fr](mailto:ecole-sports@agglo-ville.chartres.fr)

[www.chartres.fr](http://www.chartres.fr)

(rubrique sports & loisirs)

Pour vivre le sport au quotidien  
et les Jeux olympiques en 2024,  
Chartres est labellisée



© Août 2022 - Conception graphique: Communication - Ville de Chartres - Ne pas jeter sur la voie publique.

# École des sports

DÉCOUVERTE - INITIATION SPORTIVE

**5 - 10 ANS • SAISON 2022-2023 | [www.chartres.fr](http://www.chartres.fr)**



# Présentation

L'école des sports de la Ville de Chartres permet aux enfants de débiter l'apprentissage d'une vie sociale et sportive, sans contrainte de compétition. Elle donne la possibilité aux enfants de 5 à 10 ans de découvrir plusieurs activités durant l'année scolaire en choisissant parmi des cycles variés et complémentaires. Pratiquées en dehors du temps scolaire, toutes les disciplines sont encadrées par des éducateurs diplômés.

## ENFANTS NÉS EN 2016 ET 2017 *Découverte multisports toute l'année*

<b>Lundi</b>	17h15-18h15	Complexe sportif de La Madeleine
<b>Mardi</b>	17h15-18h15	Salle omnisports du gymnase Roskopf
<b>Mercredi</b>	14h-15h	Préaux des écoles Prévert ou Carême, dojo Roskopf, gymnastique Madeleine
<b>Judi</b>	17h15-18h15	Salle omnisports du gymnase Roskopf

## ENFANTS NÉS EN 2014 ET 2015 *Cycles de 3 activités*

<b>Lundi</b>	17h15 - 18h30	<b>Gym/trampoline</b> complexe Madeleine	<b>Squash</b> complexe Squash	<b>Handball</b> gymnase Charles-Péguy
<b>Mardi</b>	17h15-18h30	<b>Tennis</b> gymnase Charles-Péguy	<b>Escrime</b> gymnase CRJS	<b>Rugby</b> complexe Madeleine
		<b>Athlétisme</b> complexe Madeleine	<b>Basket</b> complexe Madeleine	<b>Équitation</b> Chartres Équitation
<b>Mercredi</b>	10h30 - 12h	<b>Tir à l'arc</b> complexe Madeleine	<b>Ultimate</b> gymnase Charles-Péguy	<b>Roller</b> complexe Madeleine
	15h30 - 17h	<b>Roller</b> complexe Madeleine	<b>Football</b> gymnase Charles-Péguy	<b>Athlétisme</b> stade Jean-Gallet
		<b>Badminton</b> gymnase Charles-Péguy	<b>Gymnastique</b> complexe Madeleine	<b>Handball</b> gymnase Charles-Péguy
<b>Judi</b>	17h15-18h30	<b>Badminton</b> complexe Madeleine	<b>Basket</b> complexe Madeleine	<b>Athlétisme</b> stade Jean-Gallet

## ENFANTS NÉS EN 2012 ET 2013 *Cycles de 3 activités*

<b>Lundi</b>	17h15-18h30	<b>Volley</b> gymnase Charles-Péguy	<b>Tennis de table</b> gymnase Charles-Péguy	<b>Athlétisme</b> stade Jean-Gallet
<b>Mardi</b>	17h15-18h30	<b>Escrime</b> gymnase CRJS	<b>Handball</b> gymnase Charles-Péguy	<b>Kayak</b> stade des Bas-Bourgs
<b>Mercredi</b>	10h30-12h	<b>Ultimate</b> gymnase Charles-Péguy	<b>Tir à l'arc</b> complexe Madeleine	<b>BMX</b> stade Jean-Gallet
	15h30-17h	<b>Gym/trampoline</b> complexe Madeleine	<b>Badminton</b> complexe Madeleine	<b>Football</b> complexe Madeleine
<b>Judi</b>	17h15-18h30	<b>Basket</b> gymnase Charles-Péguy	<b>Squash</b> complexe Squash	<b>Équitation</b> Chartres Équitation



# Règlement



- Pour toutes les activités, chaque enfant doit impérativement être en tenue de sport.
  - Le matériel sportif est prêté par la Ville.
  - Les parents doivent s'assurer de la présence de l'éducateur sur le site en début de séance.
  - La responsabilité de l'école des sports prend effet à partir de l'heure de début de séance jusqu'à l'heure de fin de séance.
  - Les parents s'engagent à envoyer leurs enfants à chaque cours et à prévenir les éducateurs en cas d'absence.
- Tél. 02 37 18 4770**  
 ecole-sports@agglo-ville.chartres.fr
- Ils autorisent les responsables de ces écoles à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident et notamment à demander l'aide des services d'urgence.
  - Une assurance doit être souscrite personnellement par le participant.